

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
TERRITOIRE NON ORGANISÉ**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION
TRIENNAL 2024-2025-2026**

Avis est donné de ce qui suit :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la **Municipalité du TNO de la MRC de Matawinie** devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026, a été déposé à mon bureau situé au 3184, 1^{ère} Avenue à Rawdon, le 11 septembre 2023 et toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

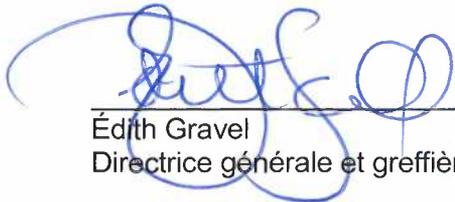
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2024;
- Être déposée à l'endroit suivant :

Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014-1 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À RAWDON, CE 25^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière